

DEPARTEMENT DE LA VIENNE ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Quatorze Novembre à 20 Heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation: 5 Novembre 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	10
Excusés	3

Présents: BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés: BRETON Marc, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice

Secrétaire de séance : BOLLE Marie-Claire

DÉLIBÉRATION N°2024-47 – échanges de terrain pour aménagement de la voie communale VC2

Suite à l'aménagement du chemin rural existant en route, de la route départementale RD103 à la Voie Communale VC2 sur la commune de Genouillé, pour permettre l'accès des camions à l'entreprise ECOLIENCE 9 Bellevue 86250 GENOUILLÉ,

Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,

Il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité de réaliser des échanges de terrain aux conditions de la loi afin de permettre l'aménagement du chemin rural en route.

Vu l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide

-de proposer et d'organiser des échanges de terrain aux conditions de la loi, comme suit :

La commune de Genouillé cède à tire d'échange

•	Aux consorts PÉTREAU	parcelle C n°799	20 ca
		parcelle C n°800	13 ca
		parcelle C n°801	3 a 23 ca
		parcelle C n°802	13 ca
		parcelle C n°803	15 ca
•	à SCEA JUSSIE-JOHANET	parcelle C n°804	43 ca
La commune re	eçoit à titre d'échange		
 Des consorts PÉTREAU 	Des consorts PÉTREAU	parcelle C n°793	03 ca
		parcelle C n°794	02 ca
		parcelle C n°795	14 ca
•	de SCEA JUSSIE-JOHANET	parcelle C n°798	78 ca

-que les frais seront à la charge de la commune de Genouillé ;

-désigne l'office notarial de Maître Poirier-Aroul Annie situé à Civray 86 pour la rédaction de l'acte,

-d'autoriser le maire à réaliser le dossier et à signer les documents nécessaires.

Pour extrait conforme au registre. A Genouillé, le 15 Novembre 2024

AR Prefecture

La secrétaire de séance

Marie-Claire BOLLE

Le Maire Jean-Guy VALETTE

086-218601045-20241114-D47_2024-DE Reçu le 19/11/2024